



Les démocrates-chrétiens plébiscitent le projet

NOUVELLE CONSTITUTION • Par 71 voix contre 19, les délégués PDC ont pris position en faveur d'un texte qui épouse largement la philosophie du parti.



Opposé au projet, le constituant et député démocrate-chrétien **Josef Fasel** (à droite) n'aura pas convaincu face au chef de groupe **Laurent Schneuwly**. VINCENT MURITH

KESSAVA PACKIRY

Le Parti démocrate-chrétien s'est fait attendre. Mais, hier soir à Romont, il a enfin pris sa décision: à l'issue d'un vote à bulletins secrets, c'est par 71 voix contre 19 que les délégués se sont prononcés en faveur de la nouvelle Constitution fribourgeoise. Le PDC est ainsi le dernier parti à faire connaître sa position.

Opposé au projet, le constituant et député démocrate-chrétien Josef Fasel n'aura donc pas convaincu. Face au chef de groupe PDC à la Constituante Laurent Schneuwly, il a tenté d'exposer les arguments qui l'ont poussé à dire non. Pour lui, le texte est trop long, trop touffu, socialisant. Le chapitre sur les tâches de l'Etat est ainsi trop volumineux, inutile. Contre le Partenariat enregistré pour les couples de même sexe (PACS) ainsi que le droit de vote et d'éligibilité des étrangers sur le plan communal, le Singinois estime également que des articles tels que celui sur l'aide humanitaire n'ont rien à faire

dans une Constitution cantonale. Surtout, il regrette que l'assemblée constituante n'ait pas accepté de donner au peuple la possibilité de choisir des variantes lors du vote. Bref: le texte actuel «est une bonne base pour continuer à discuter».

DÉFERLANTE DE SOUTIEN

Alors, trop long, trop touffu? Faux, affirme son contradicteur, qui rappelle que le projet est la 6^e Constitution la plus courte sur les 17 chartes cantonales récemment révisées. Trop socialisant? «On trouve dans le texte plus de facteurs communs à la philosophie PDC qu'à celle des socialistes», relève Laurent Schneuwly. Les variantes? Le peuple en a suggéré le principe. Cela n'a jamais été une obligation. Surtout, leurs absences rendent le texte plus clair. «Les citoyens sauront sur quel texte vraiment voter.» Enfin, Laurent Schneuwly rappelle que, dans ce projet, la famille se retrouve renforcée. Par le biais notamment de l'assurance-maternité cantonale pour toutes les femmes – un bébé du groupe

PDC – ou encore par le principe un enfant/une prestation.

Mais Laurent Schneuwly n'a pas eu à en rajouter: de la salle lui est venue une déferlante de soutien qui a rapidement laissé deviner l'issue du vote. Ainsi, pour le constituant Nicolas Grand, «cette Constitution est à 95% PDC». Placide Meyer avoue que trois éléments lui sont restés en travers de la gorge: le PACS, les droits politiques accordés aux étrangers sur le plan communal, et l'absence de variantes. Mais le constituant gruérien souligne: «J'ai dit oui à ce texte, objet d'un consensus, dans l'intérêt général du canton et par respect des citoyens.» L'ancien préfet rappelle que les résultats de la procédure de consultation ont entièrement été pris en compte, à l'exception du PACS.

RAISONNABLE, ÉQUILIBRÉ

Placide Meyer entend également s'élever contre les mensonges proférés par les opposants. Exemple: les coûts. «Les 29 tâches publiques sont toutes déjà exercées par l'Etat. Nous

avons tout simplement voulu confirmer quelque chose qui existe. Cela n'entraînera donc pas de coûts nouveaux.»

Pour le président du gouvernement Michel Pittet, le projet actuel est «raisonnable, équilibré. En l'acceptant, je suis persuadé que nous n'aurons pas à nous en repentir.» Le constituant alémanique Anton Brühlhart aurait aimé que le principe de territorialité ne figure pas dans le texte. «C'est une séparation inutile pour notre société fribourgeoise. Mais en prenant l'ensemble de la Constitution, il y a beaucoup d'avantages pour le canton. Le oui est donc la voie normale.»

Quant à Rose-Marie Ducrot, vice-présidente de la Constituante, elle qualifie le projet de bon. «Tout a été pesé, réfléchi. Il y a beaucoup plus à prendre qu'à laisser. Et je ne suis pas sûre qu'en renouvelant l'exercice, le texte soit meilleur qu'avant.»

Enfin, la constituante Isabelle Joye se dit effarée de voir le peu d'arguments des opposants. Et elle les invite à s'exprimer. Mais aucune main ne s'est levée...

KP/PhC

Une solution pour financer les soins des homes simples

SANTÉ • L'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées veut négocier une solution transitoire, le temps que davantage de lits soient médicalisés.

Les 19 homes mixtes et pensions du canton de Fribourg tirent la langue. Conçus pour accueillir des personnes âgées indépendantes ou légèrement dépendantes, ils hébergent de nombreux cas lourds. Plus de la moitié de leurs 402 lits simples sont occupés par des cas moyens. Or les soins dispensés dans ces établissements ne sont pas pris en charge, comme dans un home médicalisé.

L'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (AFIPA) a donc décidé de réagir. Elle veut négocier avec l'Etat de Fribourg et santéuisse, l'organisation faîtière nationale des assureurs, une solution transitoire. Ceci le temps que des lits médicalisés soient reconnus en suffisance dans le canton. Elle a présenté sa proposition hier lors de son assemblée à Echarlens.

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Concrètement, l'Association propose de reconnaître les homes mixtes et pensions comme des organisations de soins à domicile à l'interne afin de permettre le financement des soins par la LAMal (Loi sur l'assurance-maladie). «Nous aimerions aussi pouvoir transférer les personnes qui résident en pension vers des établissements médicalisés lorsque leur cas s'alourdit», indique

Emmanuel Michielan, secrétaire général de l'AFIPA. Du côté de l'Etat, Eric Joye, chef du Service de la prévoyance sociale, assure que la Direction de la santé est ouverte à la discussion. «Mais à terme, nous souhaitons mettre sur pied un dispositif de lits médicalisés suffisant», souligne-t-il. Selon lui, une solution transitoire à étudier serait de faire intervenir dans les établissements des unités de soins à domicile existantes, pas de créer des unités de soins stationnaires dans les institutions. Les négociations s'annoncent donc difficiles puisque Emmanuel Michielan se montre réticent à une telle option.

Dans un autre registre, l'AFIPA a présenté un projet pilote de psychiatrie gériatrique de liaison entre l'hôpital de Marsens et deux établissements médico-sociaux (EMS) du canton. Ce programme, qui devrait débiter prochainement, vise à éviter un maximum d'hospitalisation à Marsens. Dans cette optique, un psychiatre interviendra dans les EMS. Il consultera les résidents à la demande du médecin traitant, et donnera des conseils de traitement à l'équipe de soins. A noter encore que Daniel Pugin quitte la présidence de l'AFIPA mais reste au comité. Il passe le flambeau à René Thomet qui avait déjà occupé ce poste auparavant. SPY

EN BREF

Le «oui ennuyé» du Parti libéral

CONSTITUTION • Le Parti libéral fribourgeois dit un «oui ennuyé» au projet de nouvelle Constitution, soumis au peuple le 16 mai. Celle-ci a déjà «énormément coûté pour peu d'innovation», écrit-il dans son communiqué. Les libéraux trouvent inutile de reconduire les constituants dans leurs fonctions pour deux ans, «le résultat n'en serait que plus décevant». Ils voient dans cette Constitution une Charte de transition, en attendant une forme plus libérale de la société. Concernant l'élection complémentaire au Conseil d'Etat, aucune recommandation, «car aucun des candidats ne correspond aux valeurs libérales». Enfin, sur les objets fédéraux, les libéraux disent oui au paquet fiscal et à la 11^e révision de l'AVS. Ils rejettent en revanche la hausse de la TVA. PhC

Les dernières décisions

CONSEIL D'ÉTAT • Lors de sa séance du 20 avril, le Conseil d'Etat fribourgeois a: **transmis** au Grand Conseil le rapport annuel et les comptes 2003 de la BCF; **nommé** Madeleine Fasel-Aerschmann, agricultrice diplômée, à Alterswil, membre du Conseil de surveillance de l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, en remplacement de Marianne Etter-Gränicher, à Lurtigen; **pris acte** de la renonciation à sa patente de notaire par Peter Burri, à Fribourg; **approuvé** le rapport de gestion 2003 du Fonds fribourgeois pour la lutte contre le feu et la pollution par hydrocarbures sur les routes nationales.

PUBLICITÉ



La cité de la mode

BOUTIQUES DE FABRICANTS

30 boutiques, 60 griffes internationales à des prix absolument avantageux
prêt-à-porter femme, homme, articles de sport, chaussures, maroquinerie, bijoux, montres, parfumerie, lunettes, linge de maison et articles ménagers.

Lun - Ven 11h-19h, Sam 10h-18h • Villeneuve (Direction FunPlanet) • 0848 828 888